



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CANTAL

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°15-2018-080

PUBLIÉ LE 30 OCTOBRE 2018

# Sommaire

## **Préfecture du Cantal**

15-2018-10-30-001 - Arrêté préfectoral n° 2018-1466 du 30 octobre 2018 chargeant Monsieur Serge DELRIEU, Sous-Préfet de Saint-Flour d'assurer la suppléance de Madame Isabelle SIMA, Préfet du Cantal, du mardi 6 novembre 2018 à 17 heures au vendredi 9 novembre 2018 à 8 heures (1 page)

Page 3



PRÉFET DU CANTAL

**Arrêté préfectoral n° 2018-1466 du 30 octobre 2018  
chargeant Monsieur Serge DELRIEU, Sous-Préfet de Saint-Flour  
d'assurer la suppléance de Madame Isabelle SIMA, Préfet du Cantal  
du mardi 6 novembre 2018 à 17 heures au vendredi 9 novembre 2018 à 8 heures**

**Le Préfet du Cantal, Chevalier de l'ordre National du Mérite**

**VU** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

**VU** le décret de Monsieur le Président de la République en date du 13 octobre 2016 nommant Madame Isabelle SIMA, Préfet du Cantal,

**VU** le décret de Monsieur le Président de la République en date du 18 mars 2016 nommant Monsieur Serge DELRIEU, Sous-Préfet de Saint-Flour,

**VU** le décret de Monsieur le Président de la République en date du 10 avril 2018 nommant Monsieur Charbel ABOUD, Secrétaire général de la Préfecture du Cantal,

**CONSIDERANT** l'absence concomitante du département du Préfet et du Secrétaire général de la Préfecture du mardi 6 novembre 2018 à 17 heures au vendredi 9 novembre à 8 heures,

**SUR** proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Cantal,

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Monsieur Serge DELRIEU, Sous-préfet de Saint-Flour, est chargé d'assurer la suppléance des fonctions de Préfet du Cantal du mardi 6 novembre 2018 à 17 heures au vendredi 9 novembre à 8 heures.

**ARTICLE 2** : Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture du Cantal et Monsieur le Sous-préfet de Saint-Flour sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le Préfet,  
*signé*

Isabelle SIMA